



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27/07/2023

Dossier complet le : 31/07/2023

N° d'enregistrement : F09323P0235

1 Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

NANIA

Prénom(s)

Thierry

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame
Nom

☐ Monsieur
Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Construction, n°39 Sous-rubrique a)	Construction d'une serre agricole d'une surface de plancher comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² . Travaux et constructions qui créent une surface de plancher. IOTA rubrique 2.1.5.0. 2°

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une serre agricole photovoltaïque d'une surface de 17 422,3 m²

Les tunnels plastiques actuellement sur la parcelle, seront démontés pour laisser place à la nouvelle serre.

Serre mono block multi-chapelles en verre, de type VENLO.

Les pans Sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques. Les Façades Nord et Sud seront équipées d'un système d'ouvrants mus par un moteur. Des ouvrants équiperont également la toiture sur les pans Nord.

La toiture photovoltaïque produira de l'électricité pour une puissance totale installée d'environ 1 934,1 kWc qui sera intégralement réinjectée sur le réseau de distribution publique.

Un bassin de rétention sera creusé conformément à la réglementation relative à la loi sur l'eau. Son emplacement et ses dimensions seront déterminés dans le cadre du DLE.

Les revenus tirés de la vente de l'électricité serviront à financer la construction de la serre.

4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par M. Nania représentant et sera destinée à la production de maraîchage diversifié. Elle permettra de disposer d'une surface à atmosphère contrôlée, afin d'être à l'abri des aléas météorologiques, de faciliter la lutte raisonnée et d'avoir une meilleure maîtrise des pathogènes.

Elle permettra un rendement supérieur et aura un impact faible sur l'environnement : pas de déchets plastiques, moins de consommation d'eau, limitation du lessivage des sols et peu de produits phytosanitaires.

Cette serre agricole permettra de pérenniser l'activité de l'exploitation agricole et d'assurer une production annuelle protégés sous serre des aléas climatiques, des ravageurs ou des maladies.

L'emplacement de la serre est justifié par la proximité du siège de l'exploitation, la présence de l'irrigation sur la parcelle, la topographie plane.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain naturel (<1% au niveau de la totalité des parcelles, à ramener à environ 0,5% au niveau de l'implantation de la serre). De façon à limiter l'impacte du terrassement, 30 cm de terre végétale seront décapés, stockés, puis régalés sur la plateforme.

Les eaux pluviales seront collectées en toiture puis évacuées vers un bassin de gestion des eaux pluviales, via un réseau de collecteurs (aériens et souterrains). Le bassin sera réalisé conformément à la déclaration "Loi sur l'Eau".

Les poteaux en acier galvanisé seront ancrés au sol grâce à des plots béton (dimensions calculées en fonction de l'étude géotechnique) reliés en périphérie par un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur en périmètre sous les parois de verre. Les fondations intérieures sont des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.

La serre est constituée d'une succession de travées (chapelles). Elle sera pré-assemblée en usine et montée en 8 semaines environ.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine REDEN de Roquefort, dans le Lot et Garonne (47).

Des éléments connexes seront mis en place : Une plateforme de déchargement en graves non traitées, une piste lourde en graves non traitées et des pistes périphériques en terre sur le pourtour de la serre.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activité sous cette nouvelle serre sera orientée vers la production de maraîchage diversifié.

La serre permettra de protéger les cultures des aléas climatiques (gel l'hiver, chaleur/sécheresse l'été), des ravageurs et de maladies.

De plus, la serre permet d'offrir une protection contre la grêle et des meilleures conditions de travail pour les salariés et saisonniers.

La serre permettra également de produire de l'électricité verte (superposition des activités agricoles et PV).

La centrale photovoltaïque sera supervisée à distance depuis le centre de conduite de REDEN à Roquefort (47).

La maintenance préventive et curative sera effectuée par les équipes de REDEN basées à Roquefort (47).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire.

- Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) au titre de l'article R214-1 - rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol dans le sous-sol".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hauteur : Longueur : Largeur : Superficie:	5,30 m 165,73 m 148,95 m 17 422,3 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Le Paty

Localité : SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Code postal : 1 3 3 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 4 8 ' 3 0 " 5 Lat. : 4 3 ° 3 9 ' 4 6 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme - zone A

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Deux ZNIEFF de Type II se trouvent à proximité des parcelles du projet, dont à 1,7 km. Deux ZNIEFF de Type II se trouvent à proximité des parcelles du projet, dont à 500 m (cf. Annexe 6). Source : Géoportail
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : Géoportail
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : Géoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : Géoportail
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source : Géoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE des Bouches-du-Rhône (3ème échéance) a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 Juillet 2019. Source: DDTM 13
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est "Le Mas de Brau" à 5,4 km des parcelles du projet. Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	http://sig.reseau-zones-humides.org/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT Risque industriel approuvé le 16/04/2014 Source: Géorisque
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source: Géorisque
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source: https://geo.data.gouv.fr/
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source: https://carto.atlasante.fr/
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se trouve dans l'emprise du site Natura 2000 directive oiseaux "Crau" identifiant FR9310064 et il est limitrophe du site Natura 2000 directive habitats "CRAU CENTRALE - CRAU SÈCHE" identifiant FR9301595 (Annexe 6). Source: Géorisque
D'un site classé ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'exploitation est irriguée par un forage privé appartenant à l'exploitant Thierry Nania. Le projet sous serre permettra une économie d'eau, environ 25% (moins d'évapo-transpiration sous la serre, utilisation de micro-aspiration et de goutte à goutte...).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Dimensionnement d'ouvrages de collecte des eaux de pluie issues des toitures de la serre : - Canalisations et collecteurs (fossés). - Création d'un bassin de rétention/infiltration Les eaux de ruissellement transiteront par le bassin de rétention/infiltration, mais seront restituées en totalité au milieu naturelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain plat au niveau de la zone d'implantation de la serre <1 % en moyenne.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne sera pas alimenté en eau potable. Le projet sera destiné à la production de maraîchage diversifié et ne sera pas relié à un système d'assainissement, excepté durant la phase travaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Terrain déjà utilisé en culture, des serres tunnels sont déjà présente à l'emplacement du projet. Etant donné le contexte, une étude d'incidence Natura 2000 a été réalisée (Cf. Annexe 8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Une analyse des incidences a été réalisée (Cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est actuellement en exploitation agricole. La vocation agricole du site sera donc pérennisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Une canalisation de gaz passe au Nord des parcelles du projet. Celle-ci fera l'objet d'une détection et les travaux seront réalisés en dehors de sa servitude. Source: Géorisque
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Mouvement de terrain : (Aléa modéré) Source Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Trafic limité à la période du chantier (environ 4 mois). Une aire de déchargement et de stockage du matériel de la serre sera prévue sur le site. Aucun impact lors de l'exploitation des serres.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Aucun impact : uniquement travaux agricoles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucun impact : uniquement travaux agricoles.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Production agricole sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Serre non éclairée
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	Les eaux de pluies non souillées issues des toitures sont collectées et stockées dans un bassin de rétention / infiltration conformément à la réglementation.
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucune manipulation de produits ne sera réalisée sur le site (hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sans objet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Impact visuel réduit, le projet est intégré dans une zone agricole au milieu d'autres serres. Une analyse du contexte paysager et de la visibilité a été réalisée (cf. Annexe 3). Aspect esthétique et transparent de la serre Venlo en verre en comparaison avec des serres tunnels plastique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Renforcement et pérennisation d'une exploitation agricole locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Source : <https://side.developpement-durable.gouv.fr/>

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mise en place d'un bassin de rétention/infiltration des eaux de pluie interceptées par la serre, conformément à la réglementation Loi sur l'Eau.

Mise en œuvre, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement relatifs à l'étude de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Cf. Annexe).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4	ANNEXE 7: Projet Agricole	☒
5	ANNEXE 8: Etude d'incidence Natura 2000	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom NANIA

Prénom Thierry

Qualité du signataire Responsable d'exploitation

À ROQUEFORT (47)

Fait le 2 / 7 / 0 7 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)



